

Hommage au bâtonnier Antoine Braun

Audience extraordinaire du 14 février 2014 de la cour d'appel

Antoine Braun.

Un nom. Un prénom. Une silhouette, encore. Une voix, enfin.

Le nom d'abord : Braun. Celui de l'une des plus fameuses dynasties d'avocats que le barreau de Bruxelles peut s'enorgueillir de compter dans ses rangs. Une dynastie qui lui donna pas moins de trois bâtonniers en moins d'un siècle.

L'on aurait pu craindre que celui auquel nous rendons aujourd'hui hommage n'ait dès lors eu d'autre souci que de poursuivre la tradition dans laquelle, fils et petit-fils de bâtonnier, il avait été élevé.

Mais la crainte était vaine.

La tradition qu'Antoine Braun faisait sienne n'était en effet autre que celle dont il livra, lors de son discours d'investiture de juin 1982, une définition particulièrement empreinte de progrès : « *La tradition n'est pas de conserver le passé, mais de faire ce qu'en notre temps, nos aïeux auraient fait avec leur imagination et leur audace. [Elle] n'est pas un trésor sur lequel se refermeraient les portes de l'avenir, mais bien une semence qui, chaque année, produirait des fruits nouveaux* ».

Un prénom ensuite : Antoine.

Car si, chez les Braun, l'on est au barreau depuis cinq générations, chaque avocat y est unique.

Antoine Braun ne fit pas exception à cette règle.

Spécialiste reconnu, à l'instar de son père et de son grand-père, de ce que l'on appelait alors le droit de la propriété industrielle, il est l'auteur de ce qui reste, quarante ans et quatre éditions plus tard, l'ouvrage de référence en la matière, le « *Précis des marques* ». Un Précis qu'un commentateur des plus avertis qualifiait d'étude « *[qui] marqua son époque par son ampleur et son originalité* ».

Une silhouette encore.

Les plus jeunes gardent la mémoire d'un homme un peu voûté. Mais les plus anciens n'oublient pas la haute silhouette de cet homme toujours élégant.

Élégance du strict point de vue vestimentaire, sans doute, mais surtout élégance du maintien, élégance de l'esprit et du cœur.

Une voix enfin, à nulle autre pareille. Légèrement trainante, comme pour faire oublier la concision qu'il avait élevée au rang d'art. Un peu nasillarde aussi, peut-être pour forcer l'attention de son auditoire.

Une voix, alliée à un esprit hors du commun, qui exerçait sur les juges une étrange fascination lorsqu'il se livrait à des digressions faussement naïves, apparemment dénuées de pertinence, pour, en un seul trait rapidement décoché, frapper ensuite là où il le faut.

Une voix qui portait des répliques assassines que ses adversaires redoutaient tant. Car l'avocat Antoine Braun avait le sens des formules. Comme celle-ci, dont il usait à l'envi pour disperser le brouillard savamment produit par les constructions théoriques de son adversaire : « *La meilleure façon de comprendre un texte, c'est encore de le lire* ».

Je me souviens, jeune avocat, sollicitant une remise dans un dossier que nous devions plaider – c'était encore un temps où les fixations pour plaidoiries ne l'empêchaient guère – je me souviens l'entendre dire « Il est un temps pour semer, il en est un autre pour moissonner ». Dois-je vous avouer que j'ai plaidé à l'instant même ?

* * * * *

Antoine Braun est né à Ixelles le 4 janvier 1924, dans une famille nombreuse puisqu'elle compte non moins de treize enfants.

Il obtient le 13 juillet 1948 son diplôme de docteur en droit de l'Université catholique de Louvain, qu'il cumule à ceux de bachelier en philosophie et de licencié en sciences politiques et sociales.

Et comme il était homme à ne jamais faire les choses à moitié, il s'était entretemps engagé à la Libération comme volontaire de guerre et a servi au sein du régiment des Guides – certains prétendent d'ailleurs que la façon dont il conduisait ses automobiles devait beaucoup à ce qu'il avait appris en dirigeant des chars de combat.

Tout cela en vingt-quatre ans à peine ...

Antoine Braun prête serment le 15 septembre 1948 et est admis au stage le 25. Son patron est son père, Thomas Braun, ancien bâtonnier de l'Ordre.

De son stage, son dossier personnel à l'Ordre n'a rien conservé sinon qu'il fut inscrit au tableau le 10 avril 1950. Ne comptez pas, il s'agit bel et bien d'un stage de moins de trois ans, effet d'un arrêté du Régent donnant au conseil de discipline, c'est-à-dire à l'époque au conseil de l'Ordre, le pouvoir de réduire la durée du stage en faveur de ceux qui ont servi dans l'armée belge ou les armées alliées.

Quelques années plus tard, nous le retrouvons assesseur de la 5^e section (celle de la protection de l'enfance) de ce qui n'était pas encore le Bureau d'aide juridique, fonction qu'il occupa sans discontinuer de 1956 à 1969.

Puis c'est le conseil de l'Ordre, auquel il est élu en juin 1970 et au sein duquel il sera, de 1971 à 1973, en charge du Bureau de consultation et de défense, sous les bâtonnats de François Moreau et de Gilbert Kirschen.

Après qu'il ait quitté – très provisoirement – le conseil, le bâtonnier Paul Humblet sollicite du ministre de la Justice de l'époque, qu'il propose au Roi, selon l'usage, de lui décerner une distinction honorifique. Mais sa carrière militaire le rattrape : cette faveur civile lui est refusée au motif qu'ayant déjà été l'objet de trois nominations dans les ordres nationaux sur proposition de la Défense nationale, il s'en déduit qu'il a « *opté pour le règlement militaire* », lui, ce civiliste de renom.

Au bâtonnier Humblet, qui, un peu gêné, lui en fait part avec tristesse, il répond : « *Vous êtes bien gentil de m'adresser vos regrets mais je n'en ai aucun puisque, suivant Paul-Henri Spaak, auquel je n'ai évidemment pas la prétention de me comparer, 'la décoration ne se demande, ne se refuse, ni ne se porte'* ».

Après le Bureau de consultation et de défense et le conseil de l'Ordre, le voilà à nouveau partagé entre l'amour du métier et la passion pour la profession.

Il analyse, commente et enseigne les règles de la profession au travers des cours de formation professionnelle et des rééditions de « *L'introduction à la vie du barreau* », œuvre du bâtonnier Nyssens aujourd'hui connue sous l'appellation « *Braun et Nyssens* ». C'est également lui qui rédige, avec le bâtonnier Moreau, le verbo « *Avocats* » du *Répertoire pratique du droit belge*.

Mais l'avocat ne reste pas pour autant inactif. Avec Raymond Sorel, puis Thierry Claeys et Louis Verbeke, il crée l'une des premières grandes associations bruxelloises d'avocats.

L'y rejoignent un nombre impressionnant de stagiaires, dont plusieurs deviendront ses collaborateurs puis ses associés. Tous louent l'exceptionnelle qualité de ce patron.

Un patron jamais avare de son temps, toujours attentif au moindre détail, soucieux avant tout de concision, corrigeant, plume à la main, des projets de conclusions en rappelant à ses stagiaires que, chez les avocats, les chiffres s'écrivent avec des lettres.

Un patron dont il avait du reste lui-même décrit le rôle si particulier : « *Une bonne formation professionnelle ne se conçoit pas sans ce patron, et les relations qui naissent entre les patrons et les stagiaires, les anciens et les jeunes, sont l'un des charmes très particuliers de la profession et l'une des manifestations les meilleures de la confraternité* ».

Confraternité. Le mot est lâché. Le maître mot d'Antoine Braun, qu'il définissait avec l'élégance qui le caractérisait comme « *la politesse de la concurrence* ». Sens de la formule, encore.

Mais voici venu le temps du retour aux affaires, celles de l'Ordre. Elu dauphin en juin 1981, il rejoint le conseil pour quatre ans et succède, en 1982, au bâtonnier De Gavre.

Les enjeux sont à la mesure du personnage qu'il est, de celui que les avocats ont porté à leur tête. Les accords d'Hanzinelle ont été signés, mais encore faut-il qu'ils soient mis en application. Cela prendra près de deux ans au cours desquels, indépendamment de ses opinions personnelles sur la scission en deux ordres, le bâtonnier Braun n'aura de cesse d'intervenir auprès du monde politique pour qu'aboutissent les décisions prises à Hanzinelle.

Son bâtonnat est marqué par d'importantes réformes et son engagement sans faille au service des avocats.

Certaines de ses initiatives nous apparaissent, aujourd'hui encore, d'une stupéfiante modernité. Il fera ainsi adopter les premiers règlements sur la société civile professionnelle d'avocats à forme commerciale puis sur l'établissement, à Bruxelles, de membres de barreaux étrangers.

Et il ne ménagera ni ses efforts ni sa peine pour qu'enfin le gouvernement débloque des fonds, qualifiés à l'époque déjà de « *maigre subside* », afin de défrayer pour partie les avocats stagiaires intervenant dans le cadre de l'assistance judiciaire. C'est également lui qui sera l'initiateur de la décision du conseil de prélever, sur le budget de l'Ordre, un complément à ce subside.

Les combats du début des années 80 ne sont donc pas si différents de ceux que nous menons aujourd'hui ...

* * * * *

Il lui fallait une énergie sans failles et cette énergie qu'Antoine Braun mettait au service de ses multiples talents, c'est au milieu des siens qu'il la puisait.

Son épouse Nicole, que nous avons tant l'habitude de voir à ses côtés aux activités du barreau que beaucoup la croient avocate, ses six enfants, ses dix-sept petits-enfants, conservaient une place centrale dans son univers.

Et c'est chez lui, dans la magnifique demeure familiale de Maissin, près de Paliseul, dans les Ardennes belges, qu'il aimait travailler.

C'est là, à Maissin, que nous lui avons dit au-revoir, dans ce cadre enchanteur qui domine les boucles de la Lesse et qui permet de prendre conscience de la relativité des choses.

C'est donc à ses proches,
à son épouse Nicole,
à ses enfants parmi lesquels son fils et associé Thomas,
à ses petits-enfants et tout particulièrement à sa petite-fille Marine, qu'il eut la fierté
de présenter au serment voici un peu plus de trois ans,
à ses associés et collaborateurs du cabinet Simont Braun,
à tous ses stagiaires dont il a imprégné le parcours,

c'est à eux tous que je puis dire que leur époux, leur père, leur grand-père, leur associé
ou encore leur patron était un être exceptionnel, grand avocat et grand bâtonnier, qui a fait la
fierté de notre barreau et de notre Ordre, notre fierté.

Michel Vlies
bâtonnier de l'Ordre